

INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Du lundi 17 mars au vendredi 4 avril 2025

(PAS D'INSCRIPTION LES MERCREDIS & VENDREDIS APRÈS-MIDIS)

Qui est concerné ?

- les enfants nés en 2023 (Toute Petite Section)

⚠ **Inscription sur liste provisoire puis acceptation en fonction des places disponibles**

- les enfants nés en 2022 (Petite Section)
- les enfants n'ayant jamais été scolarisés
- les nouveaux arrivants sur la commune.

Quels documents fournir ?

- le livret de famille (pages des deux parents et de l'enfant concerné par l'inscription) ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture ou tout autre justificatif)
- la pièce d'identité du parent inscrivant l'enfant.

En cas d'hébergement :

- une attestation d'hébergement sur l'honneur datée et signée par l'hébergeant
- la pièce d'identité de l'hébergeant
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant.

Comment s'inscrire ?

- En mairie **après avoir pris rendez-vous** avec le service de l'éducation au 03.87.87.67.51.
- Par mail. Les documents sont à envoyer à l'adresse suivante : christiane.grigeois@ville-behren.fr en y précisant pour chaque parent une adresse, un numéro de téléphone et une adresse mail.

Dérogation à la carte scolaire : les demandes de dérogation devront être formulées durant la période des inscriptions (formulaire à remplir). Une réponse sera apportée à l'issue de la « commission de dérogation » qui se réunira en mai - Renseignements au service éducation au **03.87.87.67.51**.